Vol. XXXVI — Saint-Boniface, Manitoba, 14 Aout 1907. — No. 40

ABONNEMENT
Canada et Etats-Unis ...$1.00 par année
Europe (compris le port)...... 2.50 "

TARIF DES ANNONCES
1ère insertion, par ligne..............12 cents
Chaque insertion subséquente........8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANCAISE ET INTERNATIONALE 42, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN, Imprimeur.
TELEPHONE 3377

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

LE MANITOBA,
SAINT-BONIFACE, MANITOBA

Lisez et Concluez

(Des *Cloches de Saint-Boniface*)

Le discours prononcé récemment, à Régina, par l'Hon. Scott, Premier Ministre, le 21 juin dernier, et les commentaires des journaux de l'Est et de l'Ouest, nous forcent à dire quelques mots de la situation des Catholiques

CAPITULATION DE 1905

Tout le monde admet maintenant, que les droits scolaires des Catholiques et ceux de la langue française, en conformité avec la constitution donnée au Territoire du Nord-Ouest, en 1875, ont été tristement sacrifiés par les députés catholiques et français à Ottawa, à l'exception de sept membres courageux qui ont sauvé l'honneur du drapeau en réclamant pour nous la pleine et entière justice à laquelle nous avions droit.

Le droit et la vérité sont comme Dieu qui les a faits, *ils ne meurent pas!*

L'Hon. M. Scott a eu le tort de dire que le système actuel d'écoles *neutres* jusqu'à 3½ h, et l'absence de toute reconnaissance de maîtres catholiques commes tels, et d'une école normale pour ces mêmes maîtres, est de *beaucoup* plus satisfaisant pour les Catholiques et les Protestants, que le système d'écoles bilingues au Manitoba.

Le nombre des Catholiques va en augmentant dans l'Ouest Canadien, et les Canadiens Français et autres colons de langue française à eux seuls, ont atteint le chiffre de 50,000 dans le Manitoba, 20,000 dans la Saskatchewan et l'Alberta, en tout 70,000, et dans dix ans il y aura 200,000 !!

Le grand avantage des Catholiques dans la Saskatchewan et l'Alberta, c'est d'avoir le droit d'organiser des *écoles séparées* avec des *commissaires* d'écoles catholiques, et le droit aux *taxes scolaires* des Catholiques, partout où ceux-ci sont en *minorité*—Les cas sont *rares* mais ils sont importants comme à Régina, à Prince Albert, à Calgary, à Edmonton.

Nous serions heureux d'avoir le même privilège à Winnipeg et à Brandon : mais partout et toujours, même à Regina et Prince Albert, à Calgary, à Edmonton, etc, l'école est neutre et pourtant les Papes demandent que l'école soit *confessionnelle*.

* * *

"Le Manitoba" du 10 juillet et le "Lapsus".

Nous partageons pleinement les remarques si justes du *Manitoba* sur le *lapsus linguae* dont il parle, et le *lapsus calami* dont parle la *Vérité*.

Les Catholiques de l'Ouest doivent être très exacts quand ils parlent de la situation scolaire, car ils sont si bien avertis de leur *situation précaire*, par la franchise de l'Hon Scott, et par les déclarations de l'ancien chef du département d'éducation à Régina, le sectaire Goggin, qu'ils auraient mauvaise grâce de se déclarer satisfaits ou de dire que les écoles sont catholiques, ou d'admettre que tout serait pour le mieux, si l'on tirait bon parti de la pauvre demi-heure d'enseignement reléguée à la fin de la journée

LE GRAIN

Les pluies et les chaleurs de la dernière quinzaine ont décidément amélioré les choses.

Le C. P. R., le C.N.R.- la compagnie Ogilvie, la Halle aux Blés, publient des bulletins très satisfaisants sur l'état actuel de la récolte dans l'Ouest. La récolte sera bonne, en dépit du retard forcément apporté aux semailles, en dépit de la sècheresse d'une partie de l'été, en dépit, enfin, de pronostics trop pessimistes.

Notre sol est si fertile et si fécond que le froid ou la sècheresse ne peuvent le faire mentir facilement à lui-même.

Dans huit jours, on pourra dire avec assez d'exactitude ce qu'il sera définitivement de la récolte du blé.

Si la chaleur se prolonge, nos cultivateurs et nos hommes d'affaires auront lieu de se féciliter.

Nous n'aurons certainement pas la quantité de grain de l'an dernier, mais la disette du blé dans certains pays, en Europe surtout, fera monter le prix de vente ici: les choses s'équilibreront donc sensiblement.

Les affaires devront reprendre avec activité à l'automne. Si l'accalmie qui s'est produite depuis trois mois avait pour résultat de communiquer chez nous l'esprit de prudence et la résolution de pratiquer l'économie cette accalmie nous aurait été avantageuse.

Pour nous résumer, la situation financière, en autant qu'elle concerne les classes commerciales et agricoles, est satisfaisante. Et nous croyons que ce serait faire mauvaise besogne que de prédire un ralentissement dans le progrès qui s'est manifesté au cours des dernières années.

La tempete de samedi

Une tempête de tonnerre, de pluie et de grêle s'est abattue sur la province samedi soir. La région qui s'étend d'ici à Fort William paraît avoir été plus dévastée que les autres.

La tempête a atteint son acuité vers les neuf heures. Ce fut partout un sauve-qui-peut. Dans Winnipeg et Saint-Boniface, on ne compte pas les vitres brisées et les arbres renversés. La plupart des grands hôtels et édifices publics ont subi des dommages, par l'inondation des caves ou autrement.

Dans les campagnes, les dommages sont considérables aussi, mais l'ouragan n'a pas fait aux moissons—ce qui est bien important—le tort qu'on redoutait.

Les Phenomenes de la Linguistique

On annonce la mort, à Berlin, du Père Erasmus Heriog. le plus fameux linguiste connu : il savait à perfection trente-deux langues, anciennes et modernes.

Le célèbre Guiseppe Mezzofanti, mort en 1849, parlait, dit-on cinquante-deux langues.

Jérémie Curtin, décédé l'an dernier, dans le Wisconsin, en connaissait soixante-dix ; mais un certain nombre n'étaient que des dialectes ou modifications de langues principales.

Ces messieurs auraient dû vivre au temps de la tour de Babylone ! !

Belle fete a Ste Anne-des-Chenes

Ceci était composé la semaine dernière, mais n'a pas été publié faute d'espace :

On ne peut pas laisser passer sous silence la belle journée du vendredi 26 juillet, fête de la bonne Sainte-Anne.

Un grand nombre de pèlerins étaient venus prier aux pieds de cette grande Sainte. L'église était trop petite pour les contenir tous, ils étaient à peu près au nombre de 900, mais grâce à la gentillesse de la population tous ont pu assister à ces belles cérémonies qui, cette année avait un éclat tout particulier : l'ordination du R. P. Magnan, enfant de la paroisse.

Monseigneur l'Archevêque n'était pas venu seul. MgrRacicot, coadjuteur de Mgr Bruchési, Mgr Dugas et Mgr Allard grand Vicaire de Vallefield étaient eux aussi de la fête. Bien des prêtres avaient voulu faire leur pèlerinage et témoigner en même temps au nouvel élu leur marque de sympathie. Le R. P. Dugas, recteur du Collège de St-Boniface, a su par sa parole vibrante remuer tous les cœurs, inviter les fidèles à demander beaucoup à la Mère de Marie et faire ressortir les beautés sacerdotales.

Le Rév. M. Giroux, curé de la paroisse, était fier ce jour-là. Après tant d'années de labeurs et d'épreuves, il lui était bien permit de goûter pareil bonheur, bonheur d'autant plus grand que l'ordinant était son neveu.

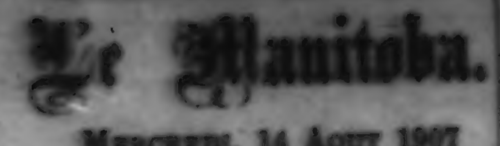
Au couvent toutes les Révérendes Sœurs, dont la bonne hospitalité nous est bien connue, nous attendaient. Tous étaient contents de passer quelques moments sous le toit de ces bonnes et dévouées religieuses. Aussi est-ce de grand cœur que tous les pèlerins leur adressaient les remerciements les plus sincères.

Mais si la joie était au cœur de tous, elle l'était bien plus encore chez le nouveau prêtre et sa digne famille. Des larmes de joie coulaient de leurs yeux et ils chantaient à Dieu un cantique d'actions de grâce. Deux religieuses, un prêtre oblat, voilà le cadeau que M et Mde Magnan font au Seigneur, cadeau précieux qui leur vaudra de belles perles au Paradis.

Communiqué.

Winnipeg adoptera, d'ici à quelques jours, un règlement sévère au sujet de la qualité du lait fourni au public. Ceci est souverainement important. Dans l'Est on attribue dans une grande mesure la mortalité enfantile à la qualité douteuse du lait. La qualité des aliments d'une ville est d'ordre essentiellement public et on ne saurait trop louer le conseil de ville de Winnipeg de s'en occuper.

—Les expositions agricoles sont nombreuses, cette année dans tout l'Ouest canadien. Elles indiquent un esprit de progrès et un amour du sol bons à constater,



Mercredi, 14 Aout 1907

A Quoi bon!

La *Revue Canadienne* du mois dernier publiait un article fort étrange: il était signé... ou plutôt il n'était pas signé, l'anonymat n'est vraiment point une signature, à moins que cette façon d'épeler son nom ne soit bien connue du public. Enfin, l'article s'étalait dans les premières pages de la *Revue* et portait au bas le paraphe de *Paul Suresne*.

Etrange, l'article, répèterons-nous! et malencontreux!

Plusieurs des lecteurs de la *Revue* en sont devenus perplexes. Se trouvaient-ils en présence d'une évolution de notre *Revue Canadienne*, relativement ancienne déjà et généralement bon teint? Voulait-elle, cette *Revue*, devenir un second *Correspondant*, du temps que celui-ci faussait souvent compagnie aux principes entretenus par les Catholiques, sans épithète?

Quoiqu'il en soit, il est évident que l'article n'a pas été reçu avec faveur par la clientèle ordinaire de la *Revue*. De ci de là des critiques se sont fait entendre dès le lendemain de son apparition.

Et voici que le dernier numéro de cette publication nous arrive avec un article du R. P. H. Lalande, S. J., rabrouant Paul Suresne—un article très court mais fort épicé, avec un grain de colère, une bonne dose de reproches, un soupçon sur l'idendité de Paul Suresne, le tout formant un composé que le contact d'une étincelle pourrait convertir en une explosion qui ferait les délices des curieux et des amateurs.

Toutefois, tout en criblant le jardin de Paul Suresne de quelques grêlons, le rév. Père se défend de répondre à l'article qui le mettait "en cause." Il nous dit: *à quoi bon*? Et il signe!

A notre tour, nous oserons avouer que nous sommes de ceux qui sont *déçus*. Il y a, dans cet incident quelque chose de plus qu'un peu de noise personnelle entre deux écrivains distingués. Il y a des principes en jeu.

Nous croyons, avec le révérend Père, que l'article en question est très "vulnérable et présente un ensemble de thèses et d'hypothèses fragilement étayées", absolument abusives et prêchant avec trop d'onction, la doctrine du *laisser passer et du laisser faire*. Nous aimerions à voir un religieux comme le rév. P. Lalande, un homme de doctrine et un littérateur, prendre corps à corps l'article intempestif de Paul Suresne. N'est-ce pas à un écrivain de ce caractère plutôt qu'aux publicistes ordinaires, à rectifier, avec autorité, les enseignements qui doivent prévaloir dans une société chrétienne, où —nous sommes encore d'accord— des confusions d'idées regrettables se font parmi nous un chemin facile et rapide vers des abimes à dessein recouverts de fleurs. Nous aimerions entendre le rév. Père proclamer la vertu du courage viril, sans fadeur ni fausse complaisance!

Cette vertu, est-il permis de s'en désintéresser et de simplement lui dire: "à quoi bon"!

Que le bon père garde envers tous ses *frères* la reserve que lui inspirent sa délicatesse et sa discrétion.

Qu'il garde même envers "les politiciens," qu'il ne parait point estimer outre mesure, une charité plus propre que le mépris à les ramener de leurs faux errements. Ils ne s'en plaindront pas.

"Des politiciens", il y en a de bons, il y en a de mauvais. Par la lumière, s'échappant d'une plume solide et franchement orthodoxe, on peut avoir l'espoir d'en convertir quelques-uns. D'une autre part, il est certain que tous sont blessés quand ils constatent que des *frères*, et même des *Pères*, ne leur accorde point la considération qu'ils croient mériter. Et tous, les mauvais et les bons —car tous ils sont hommes— jugent qu'ils ont droit à une certaine somme de considération. Donc, point de coups de triques ni aux uns ni aux autres, mais de bonnes et belles pages, lumineuses, nourrissantes, qui soient un hommage éloquent au drapeau qui recouvre la vaillance et la force de caractère. Voilà ce que nous aimerions à lire dans la *Revue Canadienne*. Les bons, si le rév. Père estime qu'il en reste, les hésitants, les hommes publics, même quelques-uns de ceux peut-être qui font partie de "la députation canadienne-française" en seraient fortifiés, tandis que les "à quoi bon" sont de nature à les désoler, à les décourager, puis à leur suggérer à eux-mêmes de se dire: "à quoi bon."

Quand tout le monde dira: "à quoi bon," nos intérêts religieux et nationaux courront fort le risque de rester en souffrance!

A PROPOS D'ECOLES

La *Revue Canadienne*, numéro du 8 août, contient un article de M. Ernest Cyr, qui est de nature, dans certaines pages, à provoquer au moins des équivoques. Par exemple on y lit ce qui suit:

"Dans l'Alberta et la Saskatchewan, on compte déjà 51 écoles publiques catholiques et 15 écoles publiques séparées,

"Nulle part dans les grandes villes, les catholiques ne sont obligés de se cotiser pour des écoles paroissiales,

"Ces écoles sont supportées par la taxe scolaire et les subventions gouvernementales.

"Ainsi donc et je tiens à la proclamer, notre situation est loin d'être aussi sombre qu'on a voulu le croire.',

Il y a dans ce langage un défaut de précision. M. Cyr commence par dire: "*Dans l'Alberta et la Saskatchewan* etc., et finit par dire: notre situation etc.

Ces mots "notre situation" indiqueraient que M. Cyr veut parler aussi du Manitoba, ou du moins de l'Ouest généralement, ce qui comprend notre province comme l'Alberta et la Saskatchewan. S'il fallait entendre de cette dernière façon les paragraphes que nous venons de citer, il faudrait imputer à notre député une erreur grave. Il ne serait pas exact de dire que "nulle part dans les grandes villes les catholiques ne sont obligés de se cotiser pour des écoles paroissiales".

Il ne serait pas exact non plus de dire que "ces écoles sont supportées par la taxe scolaire et les subventions gouvernementales.'

C'est le contraire qui est la vérité. Ce qui est encore vrai, c'est que "la taxe scolaire et les subventions gouvernementales" ne sont accordées qu'aux écoles maintenant rangées sous la loi des écoles publiques, de la fameuse loi de 1890, et ses amendements.

Nous parlons ici des écoles de notre province. C'est à cette portion du nord-ouest que répondrait la rubrique "notre situation."

Si, au contraire, M. Cyr veut parler uniquement de l'Alberta et de la Saskatchewan, nous gardons volontiers le silence; car il nous faudrait entrer dans des détails dont quelques-uns ne nous sont point suffisement familiers.

Seulement, nous nous permettrons de faire observer à M. Cyr que ce n'est point tenir un langage correct que de commencer par faire entendre qu'on veut restreindre "à l'Alberta et à la Saskatchewan" certaines propositions de sa prose, et de finir par les mots "notre situation" laissant comprendre par cette seconde tournure que l'on entend également parler "du Manitoba", et peut-être même uniquement du Manitoba. Il y a dans toute cette manière de s'exprimer l'un de ces galimatias propres à engendrer des confusions dans les esprits, lesquels pourraient s'imaginer, à tort, que "notre situation est loin d'être aussi sombre qu'on a voulu le croire", affirmations d'ailleurs très vague, trop vague, quand l'on prétend répandre des lumiéres nouvelles sur une situation qui demande d'être résumée en termes toujours precis et clairs.

De la part de M. Cyr, et selon la tactique libérale, cette façon indécise de s'exprimer est-elle un calcul? Est-ce un tour qu'a voulu lui jouer la *Revue*, en publiant son thème tel quel?

Quoiqu'il en soit, son écrit, pris au total, suggère une chose qui n'est pas vraie. C'est comme s'il voulait enduire de miel une pillule qui a été, dès le principe, et qui reste très amère. Nous ne sommes pas les seuls à formuler cette opinion. Sans remonter plus loin qu'au dernier numéro des *Cloches de Saint-Boniface*, voici ce que nous y lisons:

"Nous partageons pleinement les remarques si justes du *Manitoba* sur le *lapsus linguæ* dont il parle et le *lapsus calami* dont parle la *Vérité*.

Pour l'intelligence de ces quelques lignes, il faut rappeler que le *Manitoba* du 10 juillet avait qualifié de *lapsus linguæ* les paroles échappées au rév. P. Emard, à Morinville, à l'occasion de la St. Jean Baptiste. Le révérend Père avait dit qu'au Nord-Ouest, les Canadiens avaient leurs écoles catholiques. Nous disions, en somme, que le rév. Père s'était trompé. Et nous avons aujourd'hui la satisfaction de recueillir l'entière approbation de l'organe officiel de notre Archevêque.

Et que conclure des remarquables paroles que la même publication ré-édite, peut-être pour la centième fois:

"Il est absolument inexact que le règlement de 1896 ait contribué à réparer l'injustice de la loi scolaire de 1890. Ce règlement, n'a fait, au contraire, que sanctionner l'inique et spoliatrice loi de 1890. Aujourd'hui, comme après 1890 et avant 1897, les catholiques sont obligés de payer les taxes scolaires pour les écoles publique neutres, où ils ne peuvent envoyer leurs enfants. De plus, ils ont été obligés de construire leurs propres écoles qui, pour la seule ville de Ville de Winnipeg, sont évaluées à $200,000, et sur lesquelles ils sont même encore contraints de payer les taxes qui grèvent les propriétés ordinaires.

"Et pour donner une preuve frappante que cette injustice est loin de diminuer et de vouloir disparaitre, nous citerons la seule Académie Sainte-Marie de Winnipeg qui, exempte de taxes avant la loi de 1890, a vu son évaluation montée à $80,000 en 1906, et à $106,000 pour l'année courante, avec un compte de taxes se montant à $3,100. Et il en est ainsi de toutes les autres écoles de la ville. Nous donnerons bientôt le chiffre exact de leurs taxes"

"Voilà un exemple frappant et irréfutable de l'amélioration et de l'adoucissement qu'a apporté la loi spoliatrice de 1890, le fameux reglement de 1896, appliqué en 1897.

Donc, corrigez-vous M. Cyr! Ramenez dans le bon chemin ceux que vous avez égarés!

A Quebec

Comme le parti libéral pouvait s'y attendre, le rassemblement tumultueux dont le député de Labelle a été le centre, n'a pas avancé les affaires du gouvernement Gouin.

La violence contre un orateur veut toujours dire ceci: nous craignons cet homme!

On aurait voulu créer autour de monsieur Bourassa un mouvement de sympathie qu'on n'aurait pu s'y mieux prendre.

La démonstration couarde et despotique d'un groupe de libéraux de Québec assurera au député de Labelle de splendides auditoires partout. Nous ne jugeons pas à propos de parler pour le moment du programme de monsieur Bourassa, sinon qu'il est en plein dans la tradition conservatrice.

Une sage distribution, une saine économie des deniers publics; des réformes dans le système de colonisation; une règlementation impartiale au département des Mines et des Terres de la Couronne; l'amélioration du système de l'Instruction publique, voilà les articles principaux du programme Bourassa.

L'Epilogue d'une Soirée Orageuse

Il y a longtemps que le *Manitoba* n'a pas parlé de M. d'Hellencourt, l'ancien rédacteur de l'ancien *Echo du Manitoba*! Les journaux de Québec nous racontent qu'il est mêlé, d'une manière ridicule, à l'échauffourée libérale organisée contre Bourassa.

Au cours d'une violente altercation, où il parait avoir le premier levé la main contre son adversaire, M. d'Hellencourt s'est fait *compter ça mal*. Voici en quel termes s'amusés *l'Evènement* parle de cette aventure au beurre noir:

Nous avons deux lettres dans le "Soleil" d'hier, signées toutes deux, l'une, du Champenois, l'autre de l'avocat de M. Parent, devenu tout à coup l'avocat de de trois des individus qui ont tué M. Parent à coups de couteau.

Occupons-nous de la première.

C'est une vraie lamentation de Jérémie.

C'est évident que le malheureux est sous le coup d'une congestion cérébrale, et qu'il galope, furibond, dans le pays des rêves et des hallucinations.

Le magistral coup de poing qu'il a reçu a produit un effet magique.

Sur le moment, le Champenois a certainement vu trente-six chandelles.

Seize heures après l'accident, il en voit encore quinze à vingt. C'est lui qui le dit.

Puis, une lueur traversant son cerveau —réellement, en a-t-il un?—il est cramponné à seize et ne lâche plus ce chiffre.

Le récit que nous donne M. d'Hellencourt de l'humiliant accident dont il a été la champenoise victime, est simplement délicieux.

C'est tout un drame, un drame en trois actes, avec un tableau, un grand tableau final.

Premier acte: La scène se passe en France, pays de nos ancêtres.

Le Champenois s'y laisse naitre.

"Je suis, dit-il, français de naissance"

Deuxième acte: Les événements épiques auxquels nous assistons, se déroulent dans le Manitoba, sur le continent américain. Le Champenois se durcit la noix...gallique.

Parlant de sa caboche. "Une tête de français, ajoute-t-il, DURCIE par seize ans de labeur au Manitoba, est une noix trop DURE...

Troisième acte: C'est sur la terrasse Dufferin, au café du Frontenac, que se déroulent toutes les péripéties du ramollissement scientifique de cette noix que seize ans de labeur au Manitoba ont rendue aussi dure que du gaiac.

Les étoiles scintillent au firmament bleu et l'ombre paisible du grand fleuve réflète avec amour toutes les constellations du ciel, jusqu'à la grande ourse ronchaloniste (style du Champenois).

Deux forcenés,—c'est d'Hellencourt qui parle—à onze heures et demie du soir se précipitent sur le mouton Champenois.

Et le mouton Champenois fut immolé.

"C'est ce qui est arrivé" pour citer les paroles de M. d'Hellencourt.

Sa belle tête, durcie par le labour de seize années, tomba entre les mains de M. Aileyn Taschereau qui la malaxa, la pétrit suivant toutes les règles de l'art et la rendit à son propriétaire considérablement augmentée et jouissant en plus de l'étrange faculté de doubler les objets que pouvait rencontrer son rayon visuel.

Tableau final. Le Champenois à terre, son monocle en l'air la bouche fendue, le nez aplati, l'œil au beurre noir, seize années de dur labeur dans un étrange culbutis, deux aides ramassant les débris de tant de gloire pour les placer sur un brancard, et en premier plan, M Alleyn Taschereau, le regard satisfait, le sourire aux lèvres, disant aux amis: Ce n'est rien, Messieurs, que l'étouffement d'un raffut!

Voilà ce que raconte la lettre du Champenois à tous ceux qui savent la lire.

Mais elle dit plus encore.

Elle contient la précieuse admission que M. d'Hellencourt a le premier, voulu recourir à la force brutale pour répondre aux arguments de son interlocuteur. Il a voulu jouer au poing, "Français de naissance et canadien de son plein gré", il a cru qu'il pouvait réduire M. Alleyn Taschereau au silence en le frappant.

Il a été payé argent comptant.

Sa figure, mise en compote, est maintenant jolie à contempler!

Avez-vous jamais vu quelqu'un de plus malchanceux que ce Champenois de malheur?

M. Prévost poursuit M. Asselin au criminel, et, seul, M. d'Hellencourt attrappe une condamnation pour mépris de cour.

Une meute avinée, soudoyée, excitée par les écrits incendiaires du "Soleil," fait pleuvoir une grêle de pierres sur M. Bourrassa et ses amis...et c'est le Champenois qui récolte, pour lui-même et pour son seul profit, la plus jolie râclée "qu'un français de naissance et canadien de son plein gré" ait jamais reçue sur cette terre d'Amérique.

"Justice immanente"! dirait M. Turgeon, toujours solennel.

Pas chanceux, tout de même, pas veinard ce protégé que M. Laurier a imposé à sa bonne ville de Québec.

La petite histoire fantaisiste que raconte, en pleurnichant M. d'Hellencourt pour expliquer sa parfaite déconfiture, est un tissu de mensonges.

Mais ne soyons pas trop exigeants.

Celui que M. Lafiamme a designé d'une manière si pittoresque comme un mousquetaire quelconque, n'est pas maitre de la peur, et il était encore sous l'influence de ce sentiment, quand il a écrit et publié la plus étrange des lettres.

Il n'en est pas d'ailleurs à son premier mensonge.

Et celui-ci ne sera certainement pas le dernier.

Tout de même, quelles que soient ses dispositions pour l'avenir, le Champenois voudra bien recevoir nos compliments de condoléances.

Nous sommes adversaires, mais cela ne nous empêche pas de saluer le courage malheureux.

Notes Politiques

Par un ordre en conseil, l'Hon S. W. McInnis, secrétaire-provincial, vient d'être fait ministre de l'Education. Ce département, on le sait, avait été jusqu'ici attribué au procureur-général.

* * *

On s'accorde maintenant à croire que le Parlement fédéral sera convoqué à l'automne. La dissolution des Chambres, en mars, peut-être!

AVIS.

L'on écrit d'Aix en Provence (B. du Rhône) France, demandant des renseignements au sujet de M. Louis Sibour autrefois de Gap Hautes Alpes, France. L'information demandée l'est au sujet du partage de la succession de feu M. Sibour son père. Pour plus amples informations s'adresser au secrétaire de Monseigneur l'Archevêque.

UNE IMPORTANTE PROPRIETE A CHARBON

Fyer & Co., au No. 315 Bâtisse Kennedy, Avenue du Portage. Agents financiers ont reçu le rapport suivant sur l'état et la condition financière de la "British Columbia Amalgamated Coal Company.

Le 23 fevrier 1907 la compagnie ait à son crédit, à la Banque Nationale des Marchands de Portelance, $33,794,70.

Ce printemps la compagnie a acheté un appareil à miner (appelé The Sullivan Diamond drill) avec une chaudière et un engin dans le but de pousser plus avant l'exploitation de la terre et d'y percer des ouvertures afin de déterminer l'endroit le plus avantageux pour en retirer le minerai et d'en faire le commerce sur une grande échelle. La chaudière est maintenant sur les lieux et les travaux sur les propriétés de la Vallée Nicola sont commencés et se continueront jusqu'à ce que l'une des quatre propriétés tenues et gérées par la compagnie soit complètement équipée et mise sur une base productive lobuel but nous croyons sera atteint dans l'espace de six à huit mois.

La compagnie s'assura récemment d'un cultivateur de la Vallée Nicola, une option sur deux milles acres de terre situés tout près de la ligne du chemin de fer du Canadian Pacific (The Nicola Branch) près de la Ville de Coutlee et jusqu'au centre de la Vallée Nicola. Selon le rapport de notre ingénieur ce terrain possède en abondance du charbon (bitumineux) de première qualité qui a été mis en exposition a "Coal Gully" près de Coutlée. Je considère cette acquisition, avec celle de 17,500 acres que nous tenons déjà, de la plus grande importance pour la compagnie comme cela nous permettra d'enfoncer les piliers dans la terre et de se préparer pour en produire le charbon dans un mois ou deux L'ingenieur déclara aux directeurs de la compagnie en Orégon que la terre sera suffisamment ouverte avant Noël pour en retirer le charbon et le transporter sur la propriété ci-haut mentionnée il y a 2 000 acres de minerai de charbon sur "Ten-mile Creek" et on croit que ces deux mille acres pourront fournir du charbon aussi longtemps que durera la vie des propriétaires actuels, quelque soit l'étendue de la production

Le prix des parts du trésor de la compagnie est encore actuellement 25 cents la part, mais on croit qu'il y aura une avance sur ce prix dès qu'on aura atteint la première veine de charbon. La perspective de succès est certainement grande et ne pourrait être plus encourageante.

Le C. P. R. a bâti et complète une ligne de chemin de fer à partir du Pont Spence jusqu'au Lac Nicola où il circule des trains journellement.

Ce chemin de fer est à peu près un mille et demi des quatre sections des terres à charbon, en possession de la compagnie, et qui sont situées sur "Cold Water River."

Le chemin de fer "Great Northern n'a pas pas encore atteint le district de charbon, mais est à bâtir sa ligne dans le champ de charbon aussi rapidement qu'il est possible de le faire par les moyens de l'argent et du labeur.

Lorsqu'il aura été bâti et complété jusqu'à Coutlée, il traversera un espace d'à peu près sept milles nos propriétés sur "Cold Water River." On prétend aussi que le Pacifique Canadien construira une ligne, de Coutlée à "Cold Water River," à partir de n'importe quelle mine en opération, toutes les fois qu'elles seront prêtes à transporter leurs produits, mais il est clair que si notre compagnie n'avait pas le choix de deux mille acres de terre possédant une quantité inépuisable de charbon de 1re qualité, nous ne serions pas obligés d'attendre que la compagnie du chemin de fer bâtisse cette embranchement.

Le tout respectueusement soumis.

(Signé) S. Andrew HARTMAN,
Directeur et Agent Financier.

1er Juillet 1907.

—Nous avons en ce moment, à Saint-Boniface, la visite de M. Uldéric Tremblay, jeune journaliste de Montréal. M. Tremblay est bien connu dans le monde politique et littéraire canadien par son talent de plume et par la bonne inspiration de ses écrits; à la *Défense*, de Chicoutimi, et au *Journal*, de Montréal, il a bien servi la cause religieuse et nationale.

—Les compagnies de chemins de fer au Canada éprouvent une certaine difficulté à trouver des employés pour faire fonctionner leurs trains. On donne comme l'une des raisons de cette disette d'hommes le fait qu'un grand nombre de jeunes gens sont séduits par les avantages de l'ouest canadien et, comptant sur leur propre initiative et leur bonne étoile, préfèrent venir s'établir ici plutôt que de se mettre au service des grandes corporations.

Ville de St-Boniface

OUVERTURE DE RUELLE

Avis est par les présentes donné que le Conseil de la Ville de St. Boniface a décidé de faire comme amélioration locale à être payée par taxes spéciales l'ouvrage suivant:

Une ruelle de vingt pieds de largeur à travers le bloc 11, Lot de paroisse 89, plan 116, à partir de la rue Collège jusqu'à la limite Ouest des lots 27 et 4 du dit bloc, de là se dirigeant vers le Nord en prenant les vingt pieds Ouest du dit lot jusqu'à la rue Horace. Coût approximatif, $812.00.

Dans l'estimation du coût de cette ruelle le conseil n'a accordé de compensation pour le terrain que pour le lot C, $200.00 et lot 4, $512.00, les frais de déplacement et de replacement des bâtisses, clôture etc., ainsi que le nivellement font partie du coût total de cet ouvrage,

La Ville émettra des débentures d'amélioration locale jusqu'à un montant suffisant pour se procurer une somme d'argent égale au coût du dit ouvrage et cotisera et prélèvera annuellement des taxes de frontage égales et uniformes sur les propriétés ayant front ou aboutissant à la ruelle, jusqu'à un montant suffisant pour payer l'intérêt et créer un fonds d'amortissement pour éteindre les dites débentures en vingt années, l'intérêt devant être calculé à 4 pour cent par an sur la dette créée et sur les placements du fond d'amortissement.

Et à moins que dans un mois à compter de la publication de cet avis les propriétaires de la propriété réelle affectée, représentant au moins les trois cinquièmes en valeur de la dite propriété, ne pétitionnent le Conseil à l'encontre de cet ouvrage et de la cotisation requise pour en payer le coût, la dite Ville de St. Boniface pourra, sans autre avis, procéder à faire exécuter le dit ouvrage, à acquérir le terrain nécessaire pour ouvrir la dite ruelle, et à prélever des taxes spéciales de frontage comme dit ci-dessus, la première cotisation devant se faire pour l'année 1908.

St. Boniface 9 Août, 1907.

J. B. Coté,
Sec-Trésorier.

Soumissions pour bois de chauffage

Des soumissions scellées, addressées au soussigné, et marquées "Soumissions pour Bois de Chauffage" seront reçues au département des Travaux Publics, bâtisse du Parlement Winnipeg, jusqu'à midi, mercredi le 28 août, 1907, pour fournir 800 cordes d'épinette rouge sèche, coupée verte.

Pour être délivré en telles quantités qui seront indiqués dans les bâtisses suivantes:

Batisses du Gouvernement, Winnipeg,
La cour et la prison, Winnipeg.

Le bois doit avoir quatre pieds de long et au moins trois pouces de diamètre.

Un chèque marqué pour 10°/o du montant de la soumission doit l'accompagner, et sera confisqué pour le Gouvernement du Manitoba dans le cas où le soumissionnaire accepté, refusesait ou négligerait d'entrer en contrat, ou l'ayant fait n'en accomplirait pas les conditions. La soumission la plus basse ou une soumission quelconque ne sera pas nécessairement acceptée.

R. ROGERS,
Ministre des Travaux Publics,

Winnipeg, 12 août, 1907.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—Madame veuve Lessard a ouvert une maison de pension, rue Masson.

—M. le baron de Galembert vient de partir pour un long voyage en France.

—L'hon Juge Prendergast est en promenade dans sa famille depuis quelques jours.

—Madame Bernier, recevra demain soir, jeudi, de huit heures et demie à onze heures.

—Chambres garnies à louer, s'adresser ch ez Madame E. Paradis 169 avenue Provencher.

—M. le docteur Dubuc a déménagé son bureau à sa résidence au No 81 Avenue Provencher.

—Le C. P. R. fait construire à Lethbridge, Alta., un pont qui coûtera la bagatelle de $1,500,000 !

—On demande une bonne pour enfants ; s'adresse r à Madame E. J. O'Sullivan, rue St. Jean Baptiste.

—M. Pierre Gosselin est arrivé samedi dernier d'un voyage de six semaines dans la Province de Québec et les Etats-Unis

—Le "Catholic Club" a donné un joli pique-nique à Winnipeg Beach, mercredi dernier. Beaucoup de monde et beaucoup de plaisir.

—Quelqu'un désire connaître l'adresse de M. Edmond Hardy, autrefois de Fannystelle, pour affaire importante. S'adresser au "Manitoba".

—M. Fletcher, le sous-ministre de l'Education, est assez gravement malade ; M. Fletcher est un rude travailleur, qui s'est fatigué à la besogne.

—Nos félicitations bien cordiales à nos confrères l'*Ami du Foyer* et *l'Ange du Foyer* qui ont commencé leur troisième années d'existence avec le mois d'août.

—Demain, fête de l'Assomption, les élèves du collège, anciens et actuels, sont invités à faire la sainte communion à 7 30 a. m, dans la chapelle du collège.

—Aujourd'hui, entre midi et deux heures, les journalistes anglais actuellement en excursion dans l'Ouest canadien ont été les hôtes du Canadian Club à Winnipeg.

—M. P. E. Beauchamp part ce soir pour l'Irlande où il va chercher le fameux Robinson, accusé de détournement à Winnipeg. Nous souhaitons bon voyage à notre ami.

—Le *Telegram* publiait samedi un grand supplément consacré à Fort William. Fort William deviendra avant bien longtemps une grande et belle ville, tout l'indique clairement.

—M. Joseph Burke, du bureau provincial de l'Immigration, craint pour cet automne la rareté de la main-d'œuvre qui aide généralement à nos cultivateurs à faire leur récolte.

—M. Louis Lafranchise est arrivé vendredi dernier d'un voyage de quelques jours à Ottawa, où il a assisté aux funérailles de son père. Nous offrons nos sympathies à M. Lafranchise.

—Ceux qui avaient des parts dans la York County Loan Co'y, seront peut-être curieux d'apprendre qu'on va probablement déclarer un dividende de 20 par cent au 17 septembre prochain.

—M et madame T. Berry ont donné une jolie Tombola sur la terrasse de leur résidense, rue Eugénie, mercredi soir. Cette Tombola était au profit d'une œuvre de charité ; elle a rapporté une forte recette.

—M. Laurent Comeault, de Sabrevois, R. A., père du R. M Comeault. O. M. I., est en visite au Manitoba depuis une semaine. Il a rencontré ici plusieurs anciens amis qui tous ont été enchantés de le voir.

—Vendredi dernier, un français, M. Henri Lahousse s'est fait frappé par la foudre en voyageant à pied dans la prairie, près de Manor, Sask. M. Lahousse était au Canada depuis quatre mois. Il a eté transporté à l'hopital de Saint-Boniface. Il guérira, mais il faudra probablement lui amputer les doigts des pieds. M. Lahousse n'a que vingt-six ans.

—Bill Miner, le bandit qui, on s'en souvient, avait dévalisé un train du C. P. R. à Kamloops, C. A., dans les Montagnes Rocheuses, en mai 1906, vient de s'évader du pénitencier de New Westminster, où on le tenait renfermé pour la vie. Toute la police provinciale de la Colombie Anglaise, trente-cinq gardes du pénitencier, pourvus de limiers sont à la poursuite du criminel. Les chiens limiers ont fait un travail intéressant pour le public, mais peu satisfaisant pour la justice ; on a communiqué le flair de Miner à un de ces animaux en lui approchant du museau un vieux chapeau de paille ayant appartenu à l'évadé.

—M. Roger Goulet a fait très joliment agrandir sa résidence, rue Masson. L'ouvrage est à peu près terminé, et la maison a belle apparence ; c'est monsieur Gédéon Cinq-Mars qui avait en mains ce contrat.

—Monsieur et madame Emile Jean, de Norwood, célébraient jeudi leurs noces de bois. Il y a eu à leur résidence, ce soir-là. jolie réunion d'amis et présentation de cadeaux. Nos félicitations à monsieur et à madame Jean.

—Nous avons à annoncer la mort de monsieur Adrien Carrière, de St. Vital. M. Carrière est mort jeudi, après une courte maladie ; il avait soixante huit ans. Il a été enterré à St-Norbert, samedi matin. Nos condoléances à sa famille.

—Un échevin de Portage-la-Prairie a annoncé, jeudi, qu'il proposerait à la prochaine séance du conseil, une motion destinée à empêcher les enfants au-dessous de 16 ans de sortir après neuf heures du soir. Ce serait le *Curfew by law*.

—L'hon. A. C. LaRivière a passé quelques jours à Saint-Boniface, chez son fils M. Alex. LaRivière, rue Dumoulin. Il doit retourner ce soir à Montréal. M. Alex. LaRivière qui va représenter l'A. C. B. M. dans un congrès, quitte aussi pour l'Est avec sa famille.

—Son Honneur le Maire Bertrand est parti hier pour Port Artour où il représentera la ville au congrès des municipalités canadiennes. Il était accompagné de Madame Hébert, sa fille, avec laquelle il se rendra jusque dans l'Est d'Ontario, et dans la province de Québec.

—Les opérateurs télégraphistes de Chicago sont en grève depuis samedi. Prétexte de la grève : heures de travail trop longues, salaires trop bas, bureaux malsains. Le commerce américain a déjà souffert gravement de cette inactivité du télégraphe; le Canada même y fera des pertes.

—La tempête de samedi soir a causé des dégats considérables à St Norbert. Plusieurs maisons ont été détruites par le vent, entre autres celle de M. Champagne qui a été complètement réduite en miettes. Un enfant fut enlevé avec son berceau et il ne fût retrouvé que plusieurs heures après à cent pas plus loin. Un jeune garçon se promena dans les airs perché sur le pignon de la maison et fut déposé dans un champ, le jeune homme fut assez ahuri de l'aventure mais ne reçut aucun mal. Il n'y a eu aucune perte de vie, mais plusieurs personnes ont été légèrement blessées Nous offrons nos sympathies à toutes les familles éprouvées et en particulier à M et Mde Champagne.

—Le couvent de Ste Anne est en ce moment à préparer un local pour une sixième classe dont MM. les commissaires veulent bien doter leur arrondissement ; avantage immense pour les élèves du couvent ; toutes les classes en bénéficient, les degrés de même capacité se trouvant plus faciles à réunir. La réouverture des classes est fixée au 26 courant, avec pressante et cordiale invitation d'arriver dès le premier jour. Récompense et succès s'en suivent.

—La Compagnie des Tramways ne pourrait-elle pas, sans beaucoup d'inconvénient, nous fournir un char ouvert pour la belle saison de l'été ? Ce serait une grande commodité pour le public et une addition dans les revenus de la compagnie, car le nombre est considérable de ceux qui se promèneraient le soir pour le simple plaisir de la chose.

—On en est venu aux coups à une partie de *football*, sur le terrain de l'Exposition vendredi. Le sport est populaire à Winnipeg ; mais il faudra renoncer aux voies de faits même quand il y a divergence d'opinion entre les joueurs, si l'on veut que le public continue sa faveur à ces amusements.

—Les Doukhobors qui sont passés ici il y a une dizaine de jours, tels les Israélites à la recherche de la contrée ruisselante de lait et de miel, étaient rendus à Tyndall samedi. On croit que ces visionnaires ne pousseront pas leur "sainte" aventure plus loin qu'à Whitemouth. Quelle belle immigration en vérité que ces gars du fin fond de la Russie! Et voilà que les dépêches annoncent une nouvelle cohorte de ces hommes !

By-Law No. 264

A By-Law of the Rural Municipality of Ritchot to authorize the submission to the proper ratepayers of By-Law No. 1 of the School District of St. François de Sales. Number 975.

WHEREAS the Trustees of the School District of St. François de Sales, Number 975, have passed a By-Law number 1 authorizing the borrowing upon the credit of the said School District of the sum of sixteen hundred dollars and the issuing of debentures therefore for the purpose of erecting a school house.

AND WHEREAS the said Trustees, pursuant to the provisions of "The Publics Schools Act," have requested the Council of this Municipality to submit the said By-Law to the ratepayers to be voted on in the manner provided in and by "The Municipal Act" with regard to By-Laws authorizing the creation of debts.

NOW THEREFORE the Council of the Rural Municipality of Ritchot enacts as follows :—

(1) THAT the said By-Law shall be submitted to be voted on by the persons entitled to vote thereon.

(2) THAT the voting on said By-Law shall take place on Thursday the Fifth day of September, A.D. 1907, between the hours of nine o'clock in the forenoon and five o'clock in the afternoon of said day at the following place at the residence of Cyrille Marchand.

(3) THAT the Returning Officer for taking the votes at said place shall be as follows : G. Treflé Landry, of St. Norbert, Clerk of the Municipality of Ritchot, Secretary Treasurer of said Municipality.

(4) THAT the Secretary-Treasurer of this Municipality shall cause to be published in "Le Manitoba" a public newspaper published in St. Boniface in three successive issues thereof, the last of which shall be published at least one week prior to the voting on said By-Law, and shall post up in four of the most public places in the said School District, a notice signed by him setting forth concisely the objects of the said By-Law and naming the hour, day and place or places fixed for taking the votes for or against the said By-Law.

(5) THAT the head of the said Municipality shall at St. Norbert on the Fourth day of September, A.D. 1907, appoint in writing signed by him two persons to attend at the final summing up of the votes and one person to attend at each polling place on behalf of the persons interested in and desirous of promoting the passing of the said By-Law and a like number on behalf of the persons interested in and desirous of opposing the passing of the said By-Law.

(6) THAT the Secretary-Treasurer of the said Municipality shall at St. Norbert on the Sixth day of September, A.D. 1907, at the hour of Ten o'clock in the forenoon sum up the number of votes given for and against the said By Law.

DONE and passed in Council at St. Adolphe this 5th day of August, A.D. 1907.

(Signed) "LOUIS VOURIOT,"
Chairman.

G. T. LANDRY,
Sec.-Treasurer.

FEUILLETON DU MANITOBA.

LOLITA

NO 16

"Il nous est défendu d'aimer, quelqu'un, fut-ce notre enfant, plus que la vérité, plus que la probité, plus que l'honneur."

MME EMMELINE RAYMOND.

XI

—Je viens, dit-il, de rencontrer Mlle Dolores: jamais je ne l'ai vue si jolie. Mon cher parrain, le moment est venu, je compte sur vous pour...

Le cher parrain rassembla ses esprits, afin de livrer ce suprême combat.

—Ecoute, interrompit-il... Et il parla longtemps. La conférence se prolongea plus d'une heure. Que se passa-t-il entre les deux hommes? On ne l'a jamais su Emile était fort triste, en quittant le cabinet de son parrain: il avait été la rose de sa boutonnière et paraissait pressé de s'en aller. Au même instant, Clotilde rentrait Elle l'entraina presque malgré lui chez son père, où ils restèrent jusqu'au déjeuner

La matinée avait été rude pour M. Fortuné, partagé entre ses velléités de remords et la combinaison de ses nouveaux plans. Cependant, quand on a une longue habitude de vivre dans le monde et pour le monde, on sait au moins sauver les apparences. M. Fortuné apporta donc à la table de famille le visage serein, souriant, qu'on était accoutumé à lui voir.

Il n'en fut pas de même pour son filleul. Le jeune homme, que Lolita régardait curieusement, entra d'un air gêné, la mine longue et triste, Clotilde, qui sortait en même temps que lui du cabinet de son père, où celui-ci les avait déjà fiancés, jugea nécessaire d'expliquer l'attitude étrange de son prétendu. Elle le fit d'un mot, qu'elle croyait le vrai.

—Bête par amour! dit-elle, le montrant à Lolita, en éclatant de rire Puis elle prit au bouquet de la table une fleur qu'elle mit à son corsage et en attacha une semblable à la boutonnière du poète, toujours muet. Elle en vint mettre une autre, gentiment, dans les cheveux de son institutrice. Emile, suivant son mouvement, leva sur Lolita un coup d'œil furtif. On y lisait le regret, le chagrin, la honte. Non, ce ne serait jamais un grand homme, ce garçon timide, mou, qui souffrait si visiblement d'une situation imposée et qui n'osait en sortir, par un généreux élan. Le mot de Bernard: "girouette," vint à l'esprit de Lolita. Elle regarda Emile sans rancune: ce malheureux ne lui inspirait que de la pitié.

XII

A partir de ce jour, il sembla à Lolita que sa vie était un rêve. Si on lui eût dit que le blanc est noir, que deux et deux font six, elle n'aurait pas protesté; tout lui semblait possible maintenant. Son désir eût été de retourner immédiatement avec sa marraine; cependant, elle resta auprès de Clotilde, pensant qu'elle devait remplir quand même la promesse faites à Bernard de veiller sur cette enfant sans mère. Elle attendit donc le mariage et dut subir avec un calme apparent les expansions variées de Clotilde, ses joies d'enfant, ses bouderies quand tout n'allait pas suivant ses désirs, son délire quand elle avait réussi.

Un jour, elle apparut, larmoyante, dans la chambre de Lolita, tenant en main une lettre datée d'Egypte.

—Croiriez-vous, Madolo, que ce monstre de Bernard ne veut pas venir à mon mariage.

—Ah! fit Lolita qui avait tressailli: pour quelle raison?

—Parce que le choléra règne à Alexandrie; il prétend qu'il ne doit pas laisser son poste en ce moment.

—Choléra! répéta Lolita dont le cœur s'était serré. Il a raison, c'est très bien.

—Bon! j'étais sûre que vous seriez de son avis. Eh bien! moi, je trouve qu'il a tort; le voyage d'Egypte n'est pas si long, il aurait pu retourner à son choléra après.

Clotilde bouda toute la journée.

Lolita se sentait émue. Elle pensait: Celui-là est un homme.

Le lendemain, les vents avaient changé: Clotilde était toute à la joie. Emile venait de lui réciter un joli sonnet, en l'honneur de ses yeux noirs. Elle l'avait appris par cœur et le redit à Lolita pour avoir son avis.

Celle-ci, tout en répondant qu'il était charmant, ne pouvait s'empêcher de penser aux vers que le jeune homme lui avait récités dans le sentier du nid d'amour:

Ce ne serait qu'un songe, aussi menteur
que doux,
Si l'abri n'était là, si l'ange n'était
vous.

Ce vous avait été souligné par un accent si tendre, un regard si éloquent! Elle s'émerveilla qu'on pût changer ainsi du jour au lendemain. Elle n'avait jamais éprouvé un sentiment aussi passionné que lui semblait celui d'Emile; pourtant elle eût été fidèle, même en cas d'échec. Avec quelle joie elle aurait mis sa main dans celle de l'auteur sifflé! Tandis que lui... fi! que le monde est laid! Pauvre Clotilde, si triomphante, l'avenir ne lui reservait-il pas d'étranges désillusions?

—Madolo, disait Clotilde, savez-vous ce qui me charme le plus dans Emile?

—Non, ma chérie.

—Et bien, c'est qu'il n'a jamais aimé que moi.

Et Lolita écoutait cela, en silence, ne pouvant rien dans la situation fausse où elle était placée. Si elle voulait hasarder une recommandation de calme, de recueillement, Clotilde l'appelait la senorita Rabat-Joie. Il fallait donc laisser cette enfant à ses illusions, la voir courir au-devant de cette union avec un homme indigne d'elle. Car! tous ne se valent-ils pas? Y a-t-il encore de la délicatesse, de l'honneur en ce monde? Elle en arrivait à ne plus le croire. Bernard lui-même, qui n'estimait pas Emile et l'avait si bien deviné, lui semblait coupable de n'avoir rien fait pour l'empêcher d'épouser sa sœur.

M. Fortuné aurait pu dire qu'il avait reçu plusieurs lettres de Bernard le pressant de ne pas donner Clotilde à son filleul; mais il se garda bien d'en parler. Il était le père, il était le maître, il en profitait. Puis, il ne pouvait voir Emile avec les yeux de Bernard; les défauts de son filleul trouvaient en lui l'indulgence d'un complice, presque d'un auteur.

Le mariage eut donc lieu, par une belle matinée de janvier, dans la coquette église de Saint-François-de-Sales, trop petite pour contenir l'assistance, car le tout-Paris des lettres et du théâtre était là.

M. Fortuné rayonnait. On le trouva superbe dans son rôle de père; oui, son rôle, car cet homme représentait toujours. On admira beaucoup aussi la demoiselle d'honneur, délicieusement jolie dans sa robe de soie blanche, garnie de velours bleu sous les plumes bleues de son chapeau Rembrandt. Un collier et des boucles d'oreilles de perles, présent de noces de Clotilde qu'elle avait accepté de grand cœur, rehaussait cette modeste toilette.

Le matin même du mariage, M. Fortuné l'avait remerciée, en termes choisis, des soins si affectueux et si dévoués qu'elle prodiguait à sa fille depuis cinq ans, et il l'avait priée d'accepter un léger souvenir, comme gage de sa reconnaissance. C'était un paquet de billets de banque dans un petit portefeuille de peluche, orné d'un médaillon qui renfermait le portrait de Clotilde.

Lolita avait ouvert le portefeuille qu'elle sentait gonflé dans sa main, posé les billets de banque sur le bureau de M. Fortuné où ils restèrent, puis mis dans sa poche le souvenir, ainsi allégé, en disant qu'elle le garderait toute sa vie. Il semblait à la jeune fille que si elle avait accepté cet argent, elle aurait vendu son droit sur Emile. Elle avait bien voulu le donner; le vendre, jamais!

"C'est absurde!" pensa M. Fortuné. Et peut-être avait-il raison. Mais que Dieu nous accorde de rencontrer souvent sur notre route dans la vie, des gens doués d'une telle absurdité!

Mlle Anne avait embrassé Lolita avec effusion, en lui glissant dans la main une ravissante *Imitation*, enrichie de vignettes peintes par un artiste célèbre. La jeune fille remercia de tout son cœur.

—Priez pour elle! lui dit Mlle Anne à l'oreille, avec des larmes dans la voix aimez-la toujours, elle en aura encore besoin.

La bonne tante n'avait ni l'élévation d'intelligence, ni l'érudition de son frère mais elle possédait ce tact qui vient du cœur, et tout ce qui s'était passé depuis deux mois n'avait pas son approbation.

Après la messe, un splendide déjeuner réunit la famille et les témoins. Puis, les mariés prirent congé de leurs invités, revêtirent un costume de voyage et montèrent en voiture pour se rendre à la gare de Lyon: leur lune de miel devait briller en Italie.

Le soir même, Lolita se retrouva rue de Condé, assise en face de sa chère marraine dont elle tenait étroitement les deux mains, se demandant si elle n'avait pas eu un cauchemar qui avait duré cinq ans.

La joie de Pepa était extrême en reprenant possession de sa nina.

—Ce n'est pas pour longtemps, dit Lolita.

—Comment! pas pour longtemps: tou veux déjà me quitter?

—Ma Pepa, il le faut bien...Si tu savais...j'ai refusé un cadeau d'argent que m'offrait M. Fortuné. Il me semblait qu'il achetait mon silence; je ne pouvais pas accepter, cela m'aurait pesé, oh! pesé... Maintenant que je te vois, je me demande si j'ai bien fait, et je suis tentée de me reprocher ma fierté.

—Tou as bien fait, nina.

—Moi qui voulais t'enrichir!

Pepa éclata de rire.

—M'enrichir, dit-elle: pourquoi faire? J'ai ma Lolita, je suis riche. Viens, nina, nous allons fêter ton retour. Ne me crois pas égoïste: je ne serais pas si joyeuse si tou l'avais aimé, mais tou ne l'aimais pas.

(A suivre)

Les compagnies de chemins de fer paraissent toutes faire un effort sérieux pour amener dans les villes, avant le transport du grain, le combustible dont nous aurons besoin. Le C. N. R., en particulier voudrait transporter d'ici à un mois tout le bois qui se trouve le long de son réseau. Le charbon entre assez lentement. Ceux qui peuvent le faire feraient bien de se munir de bois et de charbon dès maintenant.

* * *

—Les restaurateurs se plaignent de la cherté des aliments: viande, œufs, crème, fruits, etc. Un bon nombre se disent à peu près incapables de fournir plus longtemps le repas habituel à 25 centins, à moins que les prix de la marchandise ne baissent un peu.